

Décret

Générale

colonial

Décret n° 26 SEPTEMBRE 1952 approuvant la délibération du 24 avril 1952 du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis modifiant la règlementation de l'Enregistrement et du Timbre.

n° 26

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 septembre 1952

Numéro JO
n° 13 du 01/12/1952

Date du numéro
1 décembre 1952

VISAS

Le Président du Conseil des Ministres, Sur le rapport du Ministre de la France d'Outre-Mèr, Vu là loi du 19 août 1950 portant création du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis

Vula délibération dU 24 avril 1952 du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis modifiant la réglementation de l'Enregistrement et du Timbre

Le Conseil d'Etat (Section des Finances) entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvée la délibération susvisée du 24 avril 1952 du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis modifiant la réglementation de l'Enregistrement et du Timbre.

Art. 2

— Le Ministre de la France d'Outre-Mer est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française, au Journal officiel de la Côte Française des Somalis et inséré au Bulletin officiel du Ministère de la France d'Outre-Mer.

ANTOINE PINAY.Par le Président du Conseil des Ministres :Le Ministre de la France d'Outre -Mer
Pierre

PFLIMLIN